



communiqué presse...

• Montreuil, le 16 avril 2024 / **La FNIC CGT communique...**

Explosions, incendies : Groupe AVRIL SAIPOL, **ATTENTION DANGER.**

Le mercredi 10 avril 2024, sur le site de l'usine SAIPOL Sète du groupe AVRIL (Groupe du patron de la FNSEA), un accident s'est produit causant de graves brûlures à un salarié transporté à l'hôpital de Montpellier, en urgence absolue, aujourd'hui hors de danger.

Cet accident survenu dans une usine du groupe AVRIL, acteur majeur industriel et financier de la filière des huiles et protéines végétales, n'est malheureusement pas un cas isolé. Il s'inscrit dans une série d'accidents graves et même mortels survenus dans les usines SAIPOL au cours des dernières années :

17 février 2018 SAIPOL Dieppe (76), 2 morts parmi les sous-traitants. Dans cette affaire la société SAIPOL est devant le tribunal correctionnel pour homicide involontaire. La CGT qui est partie civile dans la procédure a souligné une multitude de manquements graves de la part de l'entreprise.

13 mars 2020 SAIPOL Grand Couronne (76), explosion avec, à nouveau, mise en danger de la vie des travailleurs, alors que quelques minutes avant l'explosion, des salariés se trouvaient dans la zone de l'accident.

10 avril 2024 SAIPOL Sète (34), incendie provoquant l'évacuation d'un salarié grièvement brûlé, évacué en urgence absolue au centre des grands brûlés de l'hôpital Lapeyronie, à Montpellier.

**2018, 2020, 2024,
6 ans, 3 lieux différents,
3 accidents à forts potentiels
(1 blessé grave, 2 morts).**

Cette loi des séries ne peut être due à la fatalité ou à un seul problème local, mais révèle un problème systémique de sécurité chez SAIPOL, où la sécurité des travailleurs n'est pas prise en compte malgré les risques professionnels évidents. Il est fort à craindre que la sécurité des salariés de SAIPOL soit sacrifiée sur l'autel des profits du groupe.

**Le 25 avril,
à l'occasion de l'appel à la mobilisation
pour la journée mondiale
de la sécurité et de la santé au travail,
la FNIC-CGT exige :**

- **Le retour des CHSCT, outils de proximité et de prévention.**
- **Le renforcement des effectifs de contrôleurs CARSAT, tout comme des inspecteurs du travail.**
- **Une politique pénale du travail sévère envers les employeurs.**
- **La réappropriation de l'outil de travail par les travailleurs, avec réintégration des postes de la sous-traitance.**